

| | |
|---|---|
| Délibération n° 20 | Conseil Municipal du 17 novembre 2016 |
| Direction Service SPORTS | CENTRE NAUTIQUE DE LA CANCHE |
| Objet : Délibération des tarifs du Centre Nautique de la Canche pour l'année 2017 | |
| Rapporteur : | |
| Synthèse de la délibération : | Délibération des tarifs du centre Nautique de la Canche en fonction du temps d'activité, des âges des pratiquants et des supports utilisés. |

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « sports » du 25 octobre 2016,

Le centre Nautique de la Canche propose aux différents publics qu'il reçoit, des prestations sur des bateaux en fonction de leur choix, de leur taille et de leur niveau.

Ces prestations sont facturées selon un barème défini ci-dessous en fonction des différentes possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de voter les tarifs pour l'année 2017 définis dans le tableau ci-dessous.

Si tel est votre avis, les recettes seront affectées au chapitre 70 compte 70631

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.